



Conseil

Distr. générale
29 juillet 2019
Français
Original : anglais

Vingt-cinquième session

Conseil, seconde partie de la session
Kingston, 15-19 juillet 2019

Déclaration de la Présidente du Conseil de l’Autorité internationale des fonds marins sur les travaux menés par le Conseil au cours de la seconde partie de sa vingt-cinquième session

Additif

I. Reprise de la session

1. La seconde partie de la vingt-cinquième session du Conseil a eu lieu du 15 au 19 juillet 2019, période au cours de laquelle le Conseil a tenu 10 séances.

II. Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des membres du Conseil

2. À sa 255^e séance, qui s’est tenue le 18 juillet 2019, les pouvoirs de 33 de ses membres avaient été communiqués.

III. Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission juridique et technique

3. À sa 252^e séance, le 15 juillet 2019, le Conseil a élu Erasmo Alonso Lara Cabrera (Mexique) pour pourvoir le siège devenu vacant à la Commission juridique et technique suite à la démission d’Alonso Martínez Ruiz (Mexique) jusqu’au terme du mandat de ce dernier, à savoir jusqu’au 31 décembre 2021.

IV. État des législations nationales relatives à l’exploitation minière des grands fonds marins et aux questions connexes

4. À la même séance, le Conseil était saisi d’un rapport, dont il a pris note, et qui faisait le point des législations nationales relatives à l’exploitation minière des grands fonds marins et contenait une étude comparée des législations nationales en vigueur



([ISBA/25/C/24](#)). Il a prié le Secrétaire général de lui soumettre, pour examen en 2020, un rapport faisant le point sur les législations nationales relatives à l'exploitation minière des grands fonds marins et les questions connexes.

V. Examen, en vue de son approbation, d'une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques déposée par la Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation

5. À la même séance, le Conseil a examiné le rapport et les recommandations de la Commission juridique et technique concernant une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques déposée par la Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation et parrainée par la Chine ([ISBA/25/C/30](#)).

6. Sur la recommandation de la Commission, le Conseil a approuvé cette demande. Il a attribué au demandeur le secteur A du secteur visé par la demande comme zone d'exploration, et a désigné le secteur B comme secteur réservé de l'Autorité (voir [ISBA/25/C/30](#), annexes). Il a par ailleurs prié le Secrétaire général de publier le plan de travail sous la forme d'un contrat entre l'Autorité et la Beijing Pioneer Hi-Tech Development Corporation ([ISBA/25/C/33](#)).

VI. Projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone

7. Sur la base des orientations données par le Conseil lors de ses séances de février 2019, la Commission juridique et technique a affiné le texte du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone (voir [ISBA/25/C/WP.1](#)). Elle a également présenté au Conseil ses recommandations relatives au règlement ainsi qu'une note expliquant les modifications apportées au texte et signalant les questions méritant un examen plus approfondi (voir [ISBA/25/C/18](#)).

8. Les 15, 16 et 17 juillet 2019, dans le cadre d'une séance informelle, le Conseil a examiné le projet de règlement et la note susmentionnés. Les délégations ont formulé des observations générales au sujet du projet de règlement et ont fait des propositions de modifications portant sur la partie du texte allant du préambule à la partie III. On trouvera dans le document [ISBA/25/C/37](#) la marche à suivre fixée par le Conseil pour la suite de l'examen du projet de règlement. À l'issue de consultations sur la suite du processus, cette marche à suivre a également fait l'objet de remarques orales.

9. Le Conseil a également examiné le rapport de la présidence du groupe de travail à composition non limitée sur les résultats de la deuxième réunion du groupe tenue les 11 et 12 juillet 2019 ([ISBA/25/C/32](#)). Il s'est félicité des progrès accomplis par le groupe, mais a estimé que celui-ci devait poursuivre ses efforts et a donc décidé de convoquer une troisième réunion du groupe en 2020.

VII. Rapport sur la mise en œuvre de la décision adoptée par le Conseil en 2018 concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique

10. À la même séance, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la décision adoptée par le Conseil en 2018 concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique ([ISBA/25/C/12/Add.1](#)). Ayant pris acte du rapport, il a prié le Secrétaire général d'inviter les membres du Conseil aux consultations concernant l'élaboration d'un projet de modèle de déclaration publique. Les décisions du Conseil relatives aux questions abordées par le Secrétaire général dans son rapport figurent dans le document [ISBA/25/C/37](#).

VIII. Rapport de la Commission des finances

11. À sa 254^e séance, le 17 juillet 2019, le Conseil a examiné le rapport de la Commission des finances ([ISBA/25/C/31-ISBA/25/A/10](#)). La décision du Conseil concernant les questions financières et budgétaires est parue sous la cote [ISBA/25/C/34](#).

IX. Rapport de la présidence de la Commission juridique et technique sur les travaux de la Commission à sa vingt-cinquième session

12. À la 254^e et à la 255^e séance, tenues les 17 et 18 juillet 2019, la Présidente de la Commission juridique et technique a présenté au Conseil ses rapports sur les travaux menés par la Commission au cours des deux parties de la vingt-cinquième session ([ISBA/25/C/19](#) et [ISBA/25/C/19/Add.1](#)). La décision du Conseil concernant ces rapports est parue sous la cote [ISBA/25/C/37](#).

X. Rapport sur les questions relatives à l'Entreprise

13. À sa 256^e séance, tenue le 18 juillet 2019, le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Autorité pour l'Entreprise et en a pris note ([ISBA/25/C/26](#)). À sa 258^e séance, tenue le 19 juillet 2019, le Conseil a adopté une décision concernant la prorogation du contrat et le renouvellement du mandat du Représentant spécial ([ISBA/25/C/36](#)). Le Conseil a remercié la délégation norvégienne, qui avait promis une contribution de 10 000 dollars des États-Unis au fonds de contributions volontaires créé pour financer les travaux du Représentant spécial, et a lancé un appel aux dons pour alimenter ce fonds.

14. Certaines délégations ont noté que la décision de l'Assemblée concernant la nomination d'un Directeur général par intérim de l'Entreprise, prise à l'issue du rapport final issu du premier examen périodique du régime international de la Zone mené en application de l'article 154 de la Convention, avait été rendue caduque par les événements.

XI. Questions relatives à l'élection des membres de la Commission juridique et technique

15. À sa 258^e séance, le 19 juillet 2019, le Conseil a examiné deux propositions portant sur l'élection des membres de la Commission juridique et technique

([ISBA/25/C/L.2](#) et [ISBA/25/C/22](#)), sans parvenir à un consensus malgré la décision qu'il avait prise en 2016 sur la procédure régissant la prochaine élection des membres de la Commission (voir [ISBA/22/C/29](#)). Il a décidé de remettre l'examen de ces documents à sa prochaine séance, qui se tiendra en 2020, et d'en faire une priorité.

XII. Modification du Statut du personnel de l'Autorité

16. Le 19 juillet 2019, à sa 258^e séance, en se fondant sur une note du Secrétaire général ([ISBA/25/A/9-ISBA/25/C/28](#)), le Conseil a décidé d'adopter et d'appliquer provisoirement une modification au Statut du personnel de l'Autorité, sous réserve d'approbation par l'Assemblée. Cette modification portait sur l'article 9.4 régissant l'âge réglementaire du départ à la retraite des membres du personnel de l'Autorité. Cette décision est parue sous la cote [ISBA/25/C/35](#).

XIII. Questions diverses

17. Le Secrétariat a été prié de référencer les comptes rendus de séance du Conseil qu'il archive en employant la même méthode que pour les documents officiels.

XIV. Clôture de la session

18. La seconde partie de la vingt-cinquième session du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins s'est achevée le 19 juillet 2019.
